

A.C.F LOCATIONS

Société civile immobilière au capital de 1 000 €
4 RUE DU CLOS CHEVALLIER - 60110 ESCHES
RCS BEAUVAIS 953 085 883
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 02 mars,
à 10:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A.C.F LOCATIONS, Société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, s'est réunie le 2 mars 2026, à 10:00, sur convocation faite par Monsieur Aurélien Forlot, Associé et Gérant, au siège social de la Société, 4 RUE DU CLOS CHEVALLIER - 60110 ESCHES.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Romain FORLOT	1 part
- Monsieur Aurélien FORLOT	1 part
- Société A.C.F INVESTISSEMENT	98 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société.

À titre liminaire, tous les associés, présents ou représentés, ayant accepté de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reconnaissent avoir reçu l'ensemble des documents et informations requis par les dispositions légales et statutaires, et renoncent expressément aux formalités de convocation et de communication préalables.

L'Assemblée désigne Monsieur Aurélien Forlot, Associé et Gérant, comme Président de séance.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante:

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **4 RUE DU CLOS CHEVALLIER - 60 110
ESCHES** Elle est remplacée par **25 PARC DU CHÂTEAU - 60540 BORNEL.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

*Le siège social est fixé : 25
Parc du Château 60 540
BORNEL*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

Fait à ESCHES, le 2 mars 2026

Signature du Président de séance :

DocuSigned by:
FORLOT Aurélien
B07708F1F0D544D...

Monsieur Aurélien FORLOT

Signature des associés :

DocuSigned by:
FORLOT Aurélien
B07708F1F0D544D...

La société A.C.F INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Aurélien FORLOT

DocuSigned by:
FORLOT Romain
0C7882716857481...

Monsieur Romain FORLOT